



Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale

Egidio Canciani, chef d'unité à la DG EMPL

Mercredi 22 juin, le Cercle Europe et Economie sociale a eu le plaisir de recevoir à l'occasion de son déjeuner mensuel, Egidio Canciani, chef d'Unité à la DG EMPL, traitant de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Europe 2020 et la gestion du Fonds Social Européen notamment en France.

L'ESS, un axe intégré dans les priorités du FSE

Le secteur de l'ESS est reconnu comme important par la Commission, notamment en matière de création d'emplois et de réalisation d'objectifs sociaux.

Cette reconnaissance politique se traduit concrètement par le fait que l'ESS est l'une des 18 priorités définies dans le cadre du soutien du Fonds social européen. L'ESS est la 9^{ème} priorité. Le potentiel de création d'emplois de l'ESS est ainsi valorisé et la Commission accompagne la création d'entreprises de l'ESS. En effet, le FSE soutient par exemple les structures d'utilité sociale ou l'aide au développement de l'ESS. L'innovation sociale est aussi un axe fort.

En effet, la DG EMPL veut travailler davantage sur la création d'emplois et ne plus faire exclusivement de la formation ou de la libre circulation. A titre indicatif, la Commission a financé des projets pour un montant total de 23Mm€ et aide, in fine, 53000 personnes.

Le Fonds Social Européen et l'ESS

Compte tenu du développement important du secteur de l'ESS en France et de l'exigence de concentration des crédits sur un nombre limité de priorités d'investissement, les services de la Commission n'ont pas retenu pour la France cette priorité spécifique. La priorité d'investissement 9 liée à l'ESS est en effet davantage destinée à encourager le développement du secteur de l'ESS dans les Etats membres où il est moins présent.

Néanmoins, un très large champ d'intervention des règlements des fonds structurels peut concerner les acteurs de l'économie sociale qui peuvent inscrire leurs actions dans le cadre des autres priorités d'investissement préconisées pour la France.

La France a un petit budget par rapport à sa taille, mais dans son cas, la Commission pousse à ce qu'elle investisse dans l'innovation sociale. En France, il existe 33 programmes qui sont financés par le FSE. Une partie de ces projets sont portés au niveau national et l'autre partie est pilotée par les régions. L'interlocuteur au niveau national est la DG SP et au niveau local le Conseil régional. Près de 90% des crédits disponibles pour le FSE en France métropolitaine sont mis à disposition des Préfets de région pour soutenir des projets locaux au plus près du territoire. Le reste, moins de 10%, est géré directement par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour des projets d'envergure nationale.

A l'issue des négociations avec la France pour la période 2014-2020, elle a choisi de retenir la priorité d'investissement « Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprises » dans son Programme Opérationnel National et dans plusieurs PO régionaux. Mais la Commission a des difficultés à connaître avec



Egidio Canciani est économiste de formation. Il s'est d'abord concentré sur les questions liées au développement et au tiers monde.

Il a ensuite travaillé pour les Nations-Unies et l'ONG Caritas dans les domaines de la coopération au développement

Depuis juin 2013, il occupe le poste de chef d'unité à la DG EMPLOI, unité D4, traitant de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Europe 2020 et la gestion du Fonds Social Européen pour la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Il suit plus particulièrement le déploiement du Programme national FSE pour l'Emploi et l'Inclusion ainsi que l'Initiative pour l'Emploi des jeunes. Il est le chef de l'Unité en charge du suivi du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds d'Aide aux Plus Démunis (FEAD). Il est aussi responsable du suivi des éléments liés à l'emploi du Semestre européen.

exactitude les montants des fonds exacts alloués à des projets de l'ESS étant donné la grande diversité d'approche de la mise en œuvre de cette priorité d'investissement.

Dans les faits, deux Régions (Alsace et Picardie) ont décidé d'allouer des fonds à l'ESS en se basant sur la Priorité spécifique à l'ESS. L'Alsace a mis en place un projet financé à hauteur de 5.9 M€.

La grande question posée à l'occasion du déjeuner est la conséquence de la réorganisation des régions. L'actuel FSE ne changera pas mais les prochaines perspectives financières devront intégrer cette nouvelle donne administrative, dont l'éloignement entre les projets de terrain et les décideurs sur l'allocation des budgets.

Ce déjeuner a également été l'occasion pour les membres du CEES de souligner le problème récurrent des avances et les difficultés que cela représente pour les petites structures associatives notamment.

La Commission fait des avances à la France, qui sont petites d'un point de vue macroéconomique. Quand les avances arrivent en France, il y a un décalage entre les avances faites par les acteurs pour monter leur projet et le remboursement.

Pour avoir accès au FSE, il faut répondre à un appel d'offre émis par la DG FP ou le Conseil Régional.

Le Semestre Européen et la portabilité des droits des travailleurs

Dans ses recommandations pour le Semestre Européen, la DG EMPL se concentre sur l'emploi, le chômage, les retraites et un peu sur le social.

La question de la portabilité des droits des travailleurs est un sujet qui va prendre en importance, notamment grâce à la consultation sur le Pilier des droits sociaux. C'est un sujet politique qui est lié à la question de la mobilité des travailleurs.

Selon Egidio Canciani, l'accent a changé sous la Commission Juncker. La Commission est plus en retrait par rapports aux actions qui encouragent la mobilité des travailleurs. Cette question touche également à la flexibilité des travailleurs.

La discussion a ensuite tourné vers les conséquences des nouvelles formes d'emplois, notamment parce que l'auto-emploi gagne du terrain en Europe, notamment aux Pays-Bas où il s'inscrit comme une tendance lourde, avec des conséquences sur les régimes de protection sociale ou la retraite qui n'ont pas encore trouvé de solutions.

La fluidité du marché du travail au niveau européen passera nécessairement par des mesures pour améliorer la portabilité des droits des travailleurs.

L'ESS partagée entre la DG EMPL et la DG GROW

Selon Egidio Canciani, l'ESS jouit plutôt d'un bon positionnement en étant sur les deux volets. Si elle était intégrée seulement à la DG empl, l'ESS perdrait son caractère économique. Or il s'agit bien d'une activité économique.

De plus, avec la réorganisation impulsée par Jean Claude Juncker, les Commissaires travaillent vraiment de manière plus coordonnée et les initiatives sont davantage conjointes.
